Revue de presse

Retombées

Décembre 2024

SOMMAIRE

Retombées décembre 2024

(6 articles)

BANQUE des TERRITOIRES — samedi 21 décembre 2024

EDITION SPECIALE - Une année particulière Claire Mallet (1664 mots)
Edition principale — Page 4

la gazette.fr — mardi 17 décembre 2024

Crise gouvernementale : l'inquiétude du secteur du logement Delphine Gerbeau (651 mots) — Page 9

la gazette.fr — vendredi 13 décembre 2024

François Bayrou, un Premier ministre bon connaisseur du monde local, mais avec quelle majorité pour quel programme ? rgaspar (1482 mots) — Page 12

BANQUE des TERRITOIRES — mercredi 11 décembre 2024

Olivier Sichel plaide pour un acte 3 du programme Action coeur de ville Michel Tendil (1275 mots)
Edition principale — Page 17

la gazette.fr — mercredi 11 décembre 2024

Action Coeur de ville regarde vers l'avenir Delphine Gerbeau (791 mots) — Page 21

BANQUE des TERRITOIRES — mardi 3 décembre 2024

Les élus locaux remontés contre le projet de décret relevant les cotisations retraites Thomas Beurey (1015 mots)
Edition principale — Page 24

Retombées décembre 2024

: BANQUEDESTERRITOIRES.FR

EDITION SPECIALE - Une année particulière

Publié le 20 décembre 2024par Claire Mallet , Localtis
Organisation territoriale, élus et institutions

Alors que Localtis interrompt ses éditions quotidiennes jusqu'à début janvier, rapide retour sur les remous institutionnels de l'automne (deux Premiers ministres en trois mois) qui ont de facto eu des incidences y compris pour les collectivités, avec le blocage de nombre de dossiers de premier plan. Un trimestre fortement marqué, aussi, par le volet finances locales du projet de loi de finances pour 2025 dont on ne sait pour l'heure ce qu'il adviendra.

20024_2025

© Adobe stock

Au moment où nous interrompons nos éditions quotidiennes pour les fêtes de fin d'année, une fois encore (cela avait déjà été le cas fin juillet au moment de plier bagage pour notre trêve estivale), nous ne pouvons évidemment que renoncer à toute esquisse de ce qui attendra les collectivités en début d'année prochaine.

Rapide flash-back. Pas forcément inutile tant on finit par y voir flou. Michel Barnier fait son entrée à Matignon le 5 septembre, suite à la dissolution du 9 juin et aux élections législatives des 30 juin et 7 juillet. La composition de son gouvernement au grand complet est annoncée le 21 septembre, avec un casting très local (les décrets d'attribution de ses ministres seront publiés le 11 octobre, avec Catherine Vautrin en première ligne sur une bonne part des sujets liés aux collectivités et aux territoires).

Michel Barnier prononce sa déclaration de politique générale à l'Assemblée le 1er octobre. Les collectivités n'en sont pas absentes : "nouveau contrat de responsabilité" État-collectivités, déblocage de projets locaux bloqués par la réglementation, normes, planification écologique, conférence sur l'eau, extension du PTZ, mesures pour les bailleurs sociaux, évolution du ZAN, accès aux soins, plans d'action départementaux sur la sécurité, réduction des dépenses… Certes, rien de très précis mais, il l'assurera lors de chacune de ses interventions devant des élus locaux, une volonté affichée de "dialogue".

Finances locales : entre inquiétude et incompréhension

De réduction des dépenses, il en sera évidemment beaucoup question par la suite avec la présentation du **projet de loi de finances pour 2025** le 10 octobre par les deux locataires de Bercy. Notre dossier consacré à ce PLF vous permettra de retrouver tout ce que ce texte contenait, notamment en matière de finances locales, les réactions suscitées du côté des collectivités et les aménagements envisagés lors de la discussion parlementaire brusquement interrompue début décembre.

Ce PLF aura nourri une bonne part des débats des **congrès d'élus locaux de l'automne** : France urbaine, Intercommunalités de France, Départements de France (les congrès de Régions de France et de Villes de France s'étaient pour leur part tenus avant que ce projet de budget ne soit connu). Lors de tous ces temps fort du monde territorial, il fut dit à quel point l'"effort" de 5 milliards demandé aux collectivités serait impossible à absorber sans renoncer à des investissements ou sans toucher aux services publics locaux. Et cela s'est largement confirmé lors du **Congrès des maires**, au cours duquel la vague d'inquiétude et d'incompréhension face aux mesures financières envisagées par le gouvernement Barnier n'a eu de cesse de s'exprimer. Notre dossier dédié à ce congrès 2024 en témoignera. André Laignel, le premier vice-président de l'Association des maires de France (AMF), certes avec l'emphase qu'on lui connaît, parlera même du "pire des budgets qu'on connaisse depuis que les budgets des collectivités existent".

Crise à tous les étages ?

Au fil de ces rendez-vous, on a vu certains ministres prendre leurs marques et dessiner de premières pistes de travail. **Catherine Vautrin** naturellement, en tant que ministre du Partenariat avec les territoires - un intitulé inédit qui, avait-il plusieurs fois été souligné, ne devait rien au hasard. Une élue locale, tout comme **Valérie Létard**, qui avait fait ses premiers pas de ministre du Logement dès fin septembre devant le congrès de l'Union sociale pour l'habitat (USH). Jugée bonne connaisseuse du secteur, sa nomination avait d'ailleurs été très bien accueillie, sachant que de toutes parts – représentants du monde HLM, du secteur privé et

des constructeurs, des élus locaux… – , on a rarement autant parlé de **crise du logement** (notre dossier logement se fait l'écho des diverses prises de paroles et propositions de ces deniers mois). Le tout dans un contexte économique n'incitant pas totalement à l'optimisme.

Ce **contexte économique**, teinté d'une inflation qui s'est certes sensiblement calmée, est depuis plusieurs mois évoqué dans d'autres secteurs, dont celui de l'**industrie**, avec des annonces de fermetures qui se succèdent et des conséquences importantes à craindre en termes d'emplois sur certains territoires (voir notre dossier thématique "réindustrialisation"). "Des projets d'investissements sont gelés, les intentions d'embauches sont révisées, les défaillances d'entreprises de toutes tailles se multiplient au point d'atteindre un niveau inconnu depuis longtemps", écrivaient même le 17 décembre sept des huit représentants des principales organisations patronales et syndicales dans un communiqué commun… appelant "nos élus et responsables politiques" à "retrouver au plus vite le chemin de la stabilité, de la visibilité et de la sérénité".

Retour à la case départ

Depuis la dissolution puis les législatives ayant dessiné une Assemblée sans majorité, le **contexte politique** national est évidemment sur toutes les lèvres, y compris celles des élus locaux. Ce n'est "pas exempt de risques" et cela reflète "une France plus fracturée que jamais", avait par exemple jugé dès début octobre Jean-François Debat, alors président par intérim de l'association Villes de France.

Deux mois sans Premier ministre jusqu'à l'arrivée de Michel Barnier, trois mois pour une bonne part focalisés sur le projet de loi de finances… puis un 49.3 sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale le 2 décembre, une motion de censure votée deux jours plus tard. Retour à la case départ ou presque. On peut certes imaginer mieux en termes de "visibilité" et de "sérénité".

Neuf jours plus tard, après maintes spéculations, place à **François Bayrou**. Le quatrième Premier ministre en un an. Sa première semaine à Matignon n'aura guère fourni d'indications concrètes sur sa feuille de route. Il faudra pour cela, dit-il, attendre sa **déclaration de politique générale**, prévue pour le 14 janvier. Et, entre temps, la composition d'un gouvernement, qu'on nous a annoncé pour "avant Noël". Si le maire de Pau (et qui assume le fait de le rester) a d'emblée largement revendiqué son ancrage d'"élu de province", sa vision actuelle des enjeux de décentralisation et de finances locales, notamment restent, à préciser. La nomination Nicolas Pernot au poste de directeur de cabinet du Premier ministre, étant donnée sa carrière de directeur général des services (DGS) successivement à tous les niveaux de collectivités, a certes pu être perçue comme un signal positif.

La question budgétaire reste entière

Dans tous les cas, le spectre d'une **nouvelle censure** par l'Assemblée plane toujours. Certes, le locataire de Matignon a déclaré vouloir éviter un 49.3... "sauf s'il y a blocage absolu sur le budget" pour 2025. Un PLF qu'il "espère" faire aboutir "à la mi-février" - un délai ambitieux au vu des impératifs parlementaires. Le dépôt d'une motion de censure de LFI semble en tout cas acquis après la déclaration de politique générale.

En lieu et place d'une loi de finances, le Parlement a adopté le 18 décembre la **loi spéciale** permettant à l'Etat d'honorer ses paiements dans une version a minima (non sans conséquences pour les collectivités – voir notre article du 19 décembre). Mais la question budgétaire reste entière. Côté **PLFSS**, si certains, comme le président de la commission des finances de l'Assemblée, Eric Coquerel, jugent que l'adoption de ce texte n'est pas indispensable ("le PLFSS, ce sont des objectifs, on peut fonctionner sans"), d'autres réclament l'adoption du texte "avant fin janvier" pour la fixation de l'Ondam.

Quant au **PLF**, deux chemins sont possibles : repartir de la copie du gouvernement Barnier, ou proposer un nouveau texte. Ou plutôt trois : repartir de "la copie qui a été votée", tel que le souhaite François Bayrou. Est-ce à dire reprendre les débats là où ils se sont arrêtés, à savoir dans une version Sénat ? (avec dans ce cas, côté finances locales, la suppression du si décrié "fonds de précaution" ?) Option complémentaire enfin, avancée par Eric Coquerel et Charles de Courson : inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée dès la semaine du 13 janvier un projet de loi portant diverses dispositions économiques, financières et sociales, permettant l'entrée en vigueur de mesures budgétaires urgentes et consensuelles. François Bayrou se serait montré "ouvert" à cette proposition. Côté collectivités, on surveille évidemment cela de près, les budgets devant être votés au plus tard avant le 15 avril, avec débat d'orientation budgétaire avant fin janvier. Pas évident lorsqu'on ne sait pas de quelles ressources on disposera.

Les collectivités, plus que jamais "pôle de stabilité" ?

Au-delà des textes financiers, ces longs mois d'instabilité institutionnelle ont rendu incertain le sort de plusieurs dossiers de premier plan pour les collectivités. C'est notamment le cas dans les **domaines de l'environnement, de l'urbanisme et des mobilités** (voir notre article dans cette édition). Ou encore sur le terrain social, qu'il s'agisse par exemple d'enfance ou de grand âge, même si l'on sait qu'en coulisses, nombre de chantiers continuent naturellement d'avancer.

Reste que lorsque les élus locaux et leurs équipes parlent de "crise", ils parlent aussi de **"crise démocratique"** - d'enjeux de confiance dans les institutions, que celles-ci soient nationales ou

locales. Et à ce titre, les mois de confusion de cette fin 2024 risquent, par ricochet, de toucher l'ensemble de la sphère politique. A moins que les collectivités, et notamment les communes, n'apparaissent a contrario comme un "pôle de stabilité" qui, comme l'exprimait David Lisnard, le président de l'AMF, en amont du congrès des maires, font quoi qu'il arrive "fonctionner les services publics du quotidien, portent des projets concrets, innovants et pragmatiques qui améliorent le cadre de vie des habitants, donnent un sens à l’action publique".

» Retourner à l'ensemble de cette édition spéciale de fin d'année comprenant une dizaine de dossiers récapituliatfs (PLF, industrie, logement, emploi, ZAN, Serm, eau, Europe, IA, cybersécurité, Congrès des maires) et plusieurs articles de synthèse (transition écologiquet mobilité, protection de l'enfance, politiques sportives...).

par Claire Mallet

Crise gouvernementale : l'inquiétude du secteur du logement

Logement

Les acteurs du logement rappellent la nécessité de mesures pour soutenir le secteur. Il réclament la reprise rapide des dispositions prévues dans le projet de finances pour 2025, comme l'extension du prêt à taux zéro.

Un nouveau ministre du logement de plein exercice, comme l'était Valérie Létard, la ministre en charge du logement démissionnaire, c'est ce qu'attendent les acteurs du secteur.

Le 17 décembre, la Fédération française du bâtiment a rappelé cette attente, alors que les chiffres du secteur sont toujours dans le rouge. Olivier Salleron, son président, a annoncé environ 250 000 logements construits pour 2024, et des prévisions en deça de 250 000 pour 2025.

"Une crise d'une telle ampleur, réduisant les volumes à leur plus bas niveaux depuis la seconde guerre mondiale, n'épargne aucun segment, ni individuel ni collectif, ni accession ni locatif, ni parc privé ni parc social, ni zones métropolitaines ni territoires ruraux. Il s'agit bien d'un choc systémique", a-t-il résumé, réclamant une "loi express pour sauver le logement.

Sur le secteur de l'immobilier de bureaux, on est à un niveau bas historique de 20,1 millions de m² commencés en 2024, et la baisse se poursuivrait en 2025 avec un score un peu en-deçà de 19 millions de m² attendu en 2025, selon la fédération.

Des mesures du PLF attendues

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoyait des mesures pour relancer le secteur, qui avaient fait consensus à l'Assemblée nationale et au Sénat, dont les différentes fédérations ont rappelé l'importance après le départ du premier ministre Michel Barnier. L'Union sociale pour l'habitat a ainsi appelé à ce que le prochain gouvernement "continue à faire du logement une priorité".

Les membres de l'Alliance pour le logement, dont' l'USH fait partie, ont rappelé quant à eux leurs attentes pour le prochain projet de loi de finances pour 2025. Ils attendent la reprise des mesures prévues dans la première mouture :

La restauration d'un prêt à taux zéro sur tout le territoire et pour tous les types de logements, pour les primo-accédants
La baisse de la réduction du loyer de solidarité (RLS) pour les bailleurs sociaux de de 1,3 à 11,1 milliard.
L'exonération temporaire des donations aux descendants à hauteur de 100 00 euros d'impôts, en vue de la construction ou de l'acquisition d'une résidence principale.

Le petit geste de la ministre du logement envers les bailleurs sociaux

L'alliance demandait par ailleurs le maintien du budget de MaPrimeRenov, mesure qui a été actée par décret publié le 5 décembre.

Le dispositif MaPrimeRenov prorogé en 2025
La Fapil, fédération de acteurs du logement d'insertion, appelle de son côté à pérenniser le dispositif d'intermédiation locative Loc'avantages, qui devrait prendre fin au 31 décembre 2024.

A Villes de France, Jean-François Debat, le vice-président de l'association, a rappelé le 7 décembre, lors du colloque annuel Action Coeur de ville organisé à Chartres, que "du fait de la hausse des taux d'intérêt, 30% de nos concitoyens ont perdu la possibilité d'accéder à la propriété. Cela a contribué à emboliser le secteur de la construction. Alors qu'on sent un léger réchauffement sur le secteur, il est important que les signaux envoyés par le gouvernement soient positifs".

Pour aller plus loin

L'Alliance pour le logement met la pression sur le gouvernement
La nouvelle ministre du logement bien accueillie au congrès HLM

Encadre manuel 1

Des chiffres de construction neuve toujours alarmants

Selon les

chiffres du ministère du logement [1]
publiés fin novembre, en octobre 2024, les autorisations de logements augmentent (+ 12,9 % par rapport à septembre 2024) et s'établissent à 28 900. Cependant le nombre de logements autorisés se situe 25 % en dessous de son niveau moyen des 12 mois précédant le premier confinement, et de novembre 2023 à octobre 2024, 335 600 logements ont été autorisés à la construction, soit 39 300 de moins que lors des douze mois précédents (- 10,5 %) et 27 % de moins qu'au cours des 12 mois précédant la crise sanitaire (mars 2019 à février 2020). En ce qui concerne les mises en chantier, en octobre 2024, 20 400 logements auraient été mis en chantier, soit 2 100 de plus qu'en septembre 2024 (+ 11,5 %), mais au cours des douze derniers mois, 259 000 logements auraient été mis en chantier, soit 59 500 de moins (- 18,7 %) qu'entre novembre 2022 et octobre 2023.

par Delphine Gerbeau

Tous droits réservés lagazettedescommunes.com 2024
0d7d459e020a930885950aa5060161c80a7A00C54K2eE40e7e6070d

François Bayrou, un Premier ministre bon connaisseur du monde local, mais avec quelle majorité pour quel programme ?

Matignon

François Bayrou est nommé Premier ministre par Emmanuel Macron, le 13 décembre, en remplacement de Michel Barnier. Maire de Pau et ancien président de département, François Bayrou, est actuellement Haut-commissaire au Plan, et s'est toujours positionné comme un fervent défenseur de la décentralisation. Toutefois, ses marges de manoeuvre seront limitées.

Sept ans, neuf mois et trois semaines. Il aura fallu 2 850 jours pour que François Bayrou, président du MoDem et allié historique d'Emmanuel Macron, au tempérament affirmé et souvent tempétueux, accède enfin à Matignon. Un aboutissement pour ce chrétien démocrate de 73 ans, attaché aux libertés locales."Le nom de François Bayrou s'est imposé ces derniers jours comme le plus consensuel", confie une source proche du chef de l'État. "Au fil des consultations, il est apparu comme la personnalité la mieux placée pour garantir l'unité et former un gouvernement d'intérêt général", ajoute-t-on à l'Élysée.

Soutien indéfectible d'Emmanuel Macron

Plutôt que par son attachement aux territoires, ce choix s'explique avant tout par un soutien depuis la première heure pour Emmanuel Macron, après trois candidatures infructueuses à l'élection présidentielle (2002, 2007, 2012), et par sa capacité à dialoguer au-delà des clivages, aussi bien avec la droite qu'avec la gauche.

Ces qualités ont fait de lui le favori pour s'installer au 57 rue de Varenne.

Pourtant, selon Le Monde
, les négociations finales ont été particulièrement tendues.Récompensé pour sa fidélité, François Bayrou avait été nommé ministre d'État chargé de la Justice en 2017. Ancien député (2002-2012) et ministre de l'Éducation nationale dans les gouvernements Balladur et Juppé (1993-1997), il avait cependant dû rapidement démissionner en raison de l'affaire des emplois fictifs du MoDem au Parlement européen.

Relaxé « au bénéfice du doute » en 2024 dans l'affaire des assistants parlementaires européens, malgré l'appel du parquet, il considère cette décision comme une libération.

Ces déboires judiciaires l'avaient contraint à une traversée du désert, avant de retrouver une fonction officielle en 2020, en devenant Haut-commissaire au Plan, un rôle taillé sur mesure. Cette institution a néanmoins récemment fait l'objet de critiques de la part des sénateurs, pointant la qualité inégale de ses travaux et une "planification embryonnaire".

Partisan de la décentralisation

François Bayrou est aussi un vieux routier du monde local. Maire de Pau (Pyrénées-Atlantiques) et président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées depuis 2014, réélu en 2020, il a également été président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques de 1992 à 2001. Une carrière qui en fait une figure bien connue des collectivités locales.Celui qui, lors de la nomination de Gabriel Attal à Matignon, s'était ému du "gouffre qui s'est creusé entre la province et Paris" et soulignait l'importance, pour l'élection présidentielle de 2027, de "réconcilier la France qui se bat en bas avec la France qui décide en haut", s'est souvent illustré par des positions tranchées sur les questions institutionnelles et territoriales.

Parmi ses combats, figurent la proportionnelle, mais aussi la moralisation de la vie publique, avec notamment la fin du cumul des mandats dans le temps, l'incompatibilité entre une fonction ministérielle et un mandat exécutif local, ainsi que la suppression de la réserve parlementaire.Sur l'aménagement du territoire, il s'est fermement opposé aux grandes régions et aux intercommunalités XXL du quinquennat Hollande, tout en soutenant activement la coopération intercommunale le rapprochement entre département et région et la relance des petites lignes ferroviaires."C'est la nomination d'un maire, ancien président de département, favorable à la décentralisation et à l'autonomie locale, qui connaît bien le monde local et n'a jamais versé dans le 'fonctionnaire bashing'", confirme Philippe Laurent, vice-président de l'Association des maires de France et maire (UDI) de Sceaux (Hauts-de-Seine).

Sortir du bras de fer avec les collectivités locales

Mais avec un groupe parlementaire limité à 36 députés et 4 sénateurs, le quatrième Premier ministre de l'année 2024 n'aura pas la tâche facile. Il devra s'atteler à élargir le bloc central et à dialoguer avec l'ensemble des partis politiques réunis à l'Élysée le mardi 10 décembre – à l'exclusion de LFI et du RN – dans le but de parvenir à un accord de non-censure. En parallèle, il devra rapidement former son gouvernement et tenter de renouer la confiance avec les collectivités locales, après sept années de tensions exacerbées par des bras de fer successifs. Ce qui imposera de proposer un programme susceptible, à défaut de convaincre, de ne pas s'attirer les foudres d'une majorité de parlementaires.

François Bayrou pourra néanmoins s'appuyer sur le réseau d'élus locaux du MoDem, bien que celui-ci se soit considérablement réduit ces dernières années. Aujourd'hui, le parti ne compte qu'une quarantaine de conseillers régionaux, un seul président de conseil départemental, et quatre maires de communes de plus de 30 000 habitants. "Jean-Noël Barrot avait été chargé par François Bayrou de notre ancrage territorial, mais le bilan reste mitigé. On peut toutefois espérer un rapprochement avec nos anciens alliés du centre, comme l'UDI ou Les Centristes d'Hervé Morin", confie un cadre influent du MoDem. Ce dernier a d'ailleurs souligné sur X "son affection profonde". "Sa tâche est impossible mais il a l'expérience et la force de caractère béarnaise qui conviennent à la situation", a-t-il complété.Du côté de l'UDI, le ton est également positif. Le parti centriste a salué "un homme de convictions" dans un communiqué. François Sauvadet, président (UDI) de Départements de France, a ajouté ses félicitations sur X : "Il a les qualités pour rassembler et élargir le socle commun. Il pourra compter sur un dialogue confiant mais exigeant avec les départements. La tâche est immense, et il y a urgence à agir."Cependant, le soutien des associations d'élus reste limité, même si quelques figures du MoDem ont leur rond de serviette dans certaines d'entre elles. Par exemple, Jean-Baptiste Hamonic, maire de Villepreux (Yvelines), siège au bureau de l'

APVF
, et Anne Terlez, vice-présidente de l'agglomération Seine-Eure (Eure), est impliquée au sein d'Intercommunalités de France.

"Avec la fin du cumul des mandats et le vieillissement d'une partie de nos élus, on a favorisé le niveau national, aussi bien notre groupe parlementaire que notre participation au gouvernement", regrette un cadre du MoDem.Malgré tout, François Bayrou pourra compter sur des alliés du Modem à des postes stratégiques pour la sphère locale tels que Sylvain Waserman, président délégué de l'Ademe, Élodie Jacquier-Laforge, nouvelle déléguée générale d'Intercommunalités de France, ou encore Christophe Jerretie, président du Comité d'orientation des finances locales à La Banque Postale.

Le PLF 2025 comme urgence

Mais après sept années de tensions avec les collectivités locales, l'urgence sera budgétaire, notamment avec la question de la participation des collectivités au redressement des comptes publics. Les associations d'élus sont vent debout contre les coupes budgétaires entre 5 et 10 milliards d'euros selon les estimations, réclamées par Bercy dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025. "Il est important d'avoir un accord politique entre les principales forces politiques pour que le pays ait un budget et une loi de financement de la Sécurité sociale afin que le pays ne fasse pas du sur place", estime Jean-François Debat, président (PS) par interim de Villes de

France. Mais pas à n'importe quel prix : "avec un effort demandé aux collectivités beaucoup plus justement réparti".

Pour André Laignel, premier vice-président délégué (PS) de l'AMF, cette nomination ne changera rien. "C'est folie de croire qu'en ne changeant rien on aura un résultat différent. On saura vite si le maire de Pau compte imposer la même purge aux collectivités", confie sur X, André Laignel, premier vice-président délégué (PS) de l'AMF.

Un avis que ne partage pas Philippe Laurent. "Il me semble que François Bayrou est de ceux qui sauront résister aux pressions inévitables de Bercy, même si il est très attaché au redressement des comptes publics ... donc c'est plutôt positif", prédit-il.Mais plus globalement, les associations d'élus locaux espèrent surtout "un changement profond de méthode de gouvernance qui restaure les conditions d'une République de la confiance", comme insiste Régions de France dans son communiqué en rappelant la demande des présidents de Régions d'une profonde réforme de l'État et d'un nouvel acte de décentralisation.

"Il faut renouer le lien entre l'Etat et les territoires. Avec un élu local comme Premier ministre, les maires se tiennent à ses côtés", acquiesce Emmanuel Sallaberry, maire (SE) de Talence et coprésident de la commission Finances de l'AMF, qui a appelé, dans une tribune au JDD le 11 décembre, le président de la République et le futur gouvernement à faire davantage confiance aux élus des territoires.

Et comme le souhaite Michel Fournier, le président (SE) de l'

AMRF
, il faudra également "que le Gouvernement ait un temps durable et que le Parlement devienne raisonnable et responsable, afin que l'intérêt général prime sur les ambitions et stratégies personnelles, au bénéfice des enjeux que doivent relever notre pays, la France". Plus concrètement, les maires ruraux espèrent "que les dossiers qui sont bien avancés puissent être traduits très vite dans la loi comme pour le statut de l'élu, la modification du mode de scrutin, la loi sur la compétence Eau et assainissement, les

FRR
, etc.". Les intentions du nouveau Premier ministre seront scrutées par les élus locaux lors de la composition de son gouvernement et de la déclaration de politique générale qui suivra. Mais déjà certains élus locaux de gauche, comme Jean-Luc Gleyze, président du

groupe de gauche de Départements de France, expriment leur déception : "Le Président démontre encore son isolement en nommant François Bayrou, un fidèle parmi ses fidèles. C'est une forme de repli, un aveu d'impuissance à fédérer autour d'un projet rejeté aux législatives. On revient à l'entre-soi de la Macronie", déclare celui qui est aussi président PS de la Gironde.

"Je ne vois pas comment François Bayrou pourra faciliter le consensus pour un budget répondant aux besoins des Français et des collectivités. Ce n'est pas par le copinage qu'on évitera les blocages mais par un gouvernement de coalition", ajoute-t-il. Les attentes des territoires sont grandes. Il appartient maintenant à François Bayrou de ne pas décevoir les élus locaux.

Pour aller plus loin

Le haut-commissaire au Plan démolit les grandes régions
Haut-commissariat au plan : retour vers le futur
"Lutter contre les doublons pourrait générer des économies notables" - Vincent Potier

par Rgaspar

Tous droits réservés lagazettedescommunes.com 2024
027675f2045a230345d60385fe0981ae09dA84C4eKd0Ec4d2bd133a

: BANQUEDESTERRITOIRES.FR

Olivier Sichel plaide pour un acte 3 du programme Action coeur de ville

Publié le 11 décembre 2024par Michel Tendil , Localtis
Action cœur de ville, Aménagement et foncier, urbanisme

Le directeur de la Banque des Territoires, Olivier Sichel, s'est engagé, lors des sixièmes Rencontres Coeur de villes, organisées à Chartres les 9 et 10 décembre, à poursuivre les efforts en faveur des villes moyennes après l'échéance de 2026. Si le programme Action coeur de ville remplit bien ses objectifs, les villes bénéficiaires ne sont pas épargnées par les difficultés actuelles, que ce soit en matière de santé, de logement ou de commerce.

cœur de ville

© M.T/ Jean-François Debat

Dans un "contexte préoccupant" marqué par un "sentiment d'abandon des maires", le directeur de la Banque des Territoires, Olivier Sichel, s'est engagé, mardi 10 décembre, à ce qu'une suite soit donnée au programme Action cœur de ville, à l'issue de la deuxième phase qui s'achèvera à la fin de ce mandat municipal, en 2026. "Je suis persuadé qu'il y aura un ACV 3, on voit la nécessité absolue de ce programme", a-t-il déclaré à l'occasion des sixièmes Rencontres Cœur de villes, organisées les 9 et 10 décembre à Chartres (Eure-et-Loir) par la Banque des Territoires. "Cela ne dépend que de vous, on n'a pas besoin de grand signal, ni de subvention budgétaire, ce programme ne dépend pas d'une très grande impulsion politique, c'est vous qui la donnez, avec Villes de France", a-t-il insisté depuis le Colisée, le nouveau complexe sportif

et culturel de Chartres tout juste inauguré, symbole des réalisations du programme dans cette cité de 40.000 habitants. Au total, 7.200 projets ont été portés depuis le lancement du programme, "c'est absolument majeur", a salué Olivier Sichel. "On le poursuivra, on sera à vos côtés, je suis extrêmement optimiste", a-t-il assuré, indiquant vouloir "mobiliser" les filiales du groupe Caisse des Dépôts : La Poste, Icade, CDC Habitat, Egis...

Selon un bilan présenté à cette occasion par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), 68% des projets du programme étaient en cours ou livrés au 30 juin 2024 et 9,97 millions d'euros ont été mobilisés sur les 11 millions d'euros prévus entre 2018 et 2026 par les quatre partenaires financiers (Banque des Territoires, Action logement, Anah et État). 262.174 logements ont été rénovés avec des subventions de l'Anah et plus de 29.412 logements ont été réhabilités ou construits grâce à un financement d'Action logement.

"Les enseignes nationales fuient les unes après les autres"

Le président par intérim de Villes de France, Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse (Ain), a rappelé que onze villes avaient rejoint le programme depuis 2023, dont deux cette année, Frontenac (Gironde) et Annemasse (Haute-Savoie), portant le total à 245. Selon lui, les villes moyennes ont un rôle essentiel à jouer dans la bataille pour "la réindustrialisation" qui, "si elle voit le jour, passera moins par les métropoles largement embolisées que par nos villes et agglomérations moyennes". À cet égard, ACV apporte une "vision globale des enjeux", des coeurs de ville aux territoires voisins.

Mais il a appelé à "un travail en commun avec la Caisse des Dépôts pour que, le moment venu, dans trente mois (terme du mandat d'Emmanuel Macron, ndlr), on puisse poser un vrai constat sur la table, avec de nouveaux outils fonciers". Car selon l'élu, l'édifice reste précaire et les maires sont confrontés à de graves difficultés, que ce soit en matière de santé, de logement, de commerce, etc. Les villes du programme ont connu une baisse des ventes immobilières de 20% en 2023, comme le montre le baromètre immobilier des villes ACV[1] publié la semaine dernière. De même sur le plan commercial, "les enseignes nationales fuient les unes après les autres, parce que ça ne marche plus (...), la rotation n'a pas pu être organisée", ce qui risque de "réduire à néant des années de travail", alerte Jean-François Debat, alors que sa ville pouvait se prévaloir jusque-là d'un taux de vacance inférieur à la moyenne.

Comme de nombreuses communes du programme, Bourg-en-Bresse s'est dotée d'une foncière commerciale, avec le soutien de la Banque des Territoires. Aujourd'hui, les quelque 82 foncières commerciales dans lesquelles la Banque des Territoires est actionnaire portent "plus de 1.000 commerces placés à des endroits stratégiques et qui vont être des locomotives", s'est félicité Olivier

Sichel. Pour Jean-François Debat, la panoplie reste toutefois incomplète. Il préconise par exemple un renforcement de la taxe sur les commerces vacants, "pas assez dissuasive aujourd'hui", la réactivation d'un fonds d'intervention en faveur des services, du commerce et de l'artisanat (Fisac) "ciblé", une réflexion sur le changement d'usage des baux commerciaux...

66% de la consommation reste concentrée dans les zones commerciales

Comme chaque année, ces rencontres ont été l'occasion pour les maires du programme d'échanger et de s'inspirer des bonnes pratiques lors d'ateliers. Mais aussi de prendre de la hauteur, dans le cadre de "masterclass" sur les grands enjeux du moment, notamment la requalification des "entrées de ville", l'un des axes fort de la deuxième phase du programme ACV, avec les quartiers de gare.

Une consultation lancée par la Banque des Territoires avec Make.org entre septembre et octobre 2024 auprès de 5.400 participants a permis de jauger les desiderata des habitants. Principal constat : l'expression "France moche" épinglée par une célèbre une de Télérama n'est pas du goût des habitants, qui montrent un "attachement à leur entrée de ville" dont ils aimeraient surtout voir améliorer "les activités culturelles, les loisirs et le lien social", a souligné Marthe Nagels, responsable du secteur public chez Make.org. En revanche, ils manifestent une réticence à la construction de logements et à l'arrivée de nouvelles populations. La consultation fait également apparaître un "décalage entre les aspirations et la réalité", "la fréquentation dans les centres-villes est plutôt à la baisse, alors que celle des boîtes à chaussure augmente", a encore relevé Marthe Nagels. Pascal Madry, directeur de l'Institut pour la ville et le commerce et du cabinet Reeter, a rappelé à cet égard que les zones commerciales concentrent "66% de la consommation des Français" (contre 10% pour les centres-villes) et 66% de l'emploi commercial. "On a quand même des consommateurs pas tout à fait alignés avec les objectifs de notre politique publique", a-t-il plaisanté.

Mur financier

Alors que le gouvernement a lancé un programme de transformation des zones commerciales (voir notre article du 11 septembre 2023), Pascal Madry invite ainsi à la prudence quant aux effets attendus. "Attention au T de transformation qui ne rencontre pas forcément les aspirations du public", celui-ci "parle davantage d'adaptation". En clair, il s'agit pour la population d'"améliorer l'esthétique des zones commerciales, pas de les raser". L'urbaniste est également revenu sur la question de l'acceptabilité du logement dans ces espaces. "C'est un problème, car la transformation, on l'attend justement par le logement (voir notre article de ce jour)."

Soulignant "la rente économique fabuleuse" de ces espaces, Pascal Madry a enfin mis en garde contre le mur financier que représente de telles opérations. Le "ticket d'entrée" pour l'acquisition de murs, de fonds et de commerces y est de 3 millions d'euros contre 500.000 euros en centre-ville. Or il existe "100.000 boîtes dans 1.500 zones commerciales" en France. "Il en coûtera 30 milliards d'euros pour la maîtrise, il va falloir être plutôt sélectif si on veut les transformer", a-t-il souligné (le plan national ayant été doté de 24 millions d'euros à l'origine). D'autant que ces projets complexes ne sont pas dénués de risques juridiques.

En témoigne le projet d’aménagement commercial du plateau nord-est de Chartres qui était justement montré en exemple (voir notre article du 9 octobre 2023). La municipalité vient de jeter l'éponge en raison de démêlés juridiques et judiciaires qui l'opposent à la société Klécar qui possédait une galerie marchande sur la zone à traiter.

par Michel Tendil

Action Coeur de ville regarde vers l'avenir

Développement économique

Les sixièmes rencontres Action Coeur de ville, organisées à Chartres les 9 et 10 décembre, ont permis de dresser des perspectives pour les années à venir, alors que les projets des villes arrivent à maturité.

Lancé en 2018, avec le partenariat de la Banque des territoires, le programme Action Coeur de ville, qui visait à redynamiser les centres-villes de 222 villes moyennes, par des actions sur le logement, le commerce, les espaces publics, est entré dans sa seconde phase en 2023.

Mais en réalité la première vague de projets arrive seulement aujourd'hui à maturité. Ainsi en 2024 la Banque des territoires a atteint son plus haut niveau de prêts aux villes du programme, pour un montant de 300 millions d'euros. Au total la Banque des territoires a investi 4,7 milliards sur le programme depuis 2018, sur 7200 projets.

Action Coeur de ville, le bilan
« Le contexte est préoccupant, le climat d'incertitude à la fois géopolitique et politique est lourd, mais nous serons à vos côtés pour passer ce cap », a assuré le directeur général de la Banque des territoires Olivier Sichel, face aux élus locaux et chefs de projet présents, insistant sur le temps long nécessaire pour mener ces projet de requalification des centres-villes.

Christophe Bouillon, le président de l'Agence nationale de cohésion des territoires, qui porte le programme, a insisté sur la réussite du projet. « Aujourd'hui on peut aller voir dans les 245 villes voir les réalisations. Le programme marche car il est parti des projets des maires et de leurs équipes, la coconstruction est fondamentale. Il marche aussi car il repose sur une mise en cohérence, des corrélations entre les différentes interventions, que ce soit avec Territoires d'industrie, France Services,... ».

Jean-François Debat, président délégué de Villes de France, qui a largement initié le programme, a rappelé le rôle structurant des

villes moyennes : « Nos villes sont aux confins de l'urbain et du rural, pourvoyeuses de services publics, elles sont l'un des éléments qui structurent l'organisation territoriale. Nous avons par ailleurs la conviction que la réindustrialisation, si elle voit le jour, ne passera par les métropoles mais par nos villes ».

Les attentes des élus

Jean-François Debat compte porter auprès des pouvoirs publics trois enjeux : « tout d'abord le logement : le relèvement des taux d'intérêt a exclu 30% des ménages de l'accession à la propriété. Alors qu'on sent un léger réchauffement sur le marché immobilier, il est important que les signaux des pouvoirs publics soient cohérents. En matière de commerce, quand quelques franchises ferment leurs enseignes dans nos centres-villes, cela peut réduire à néant des années d'effort pour conforter l'attractivité du coeur de ville. On manque d'outils pour maitriser les usages, notamment pour les changements de baux. Par ailleurs il faudrait le retour d'un outil de type Fisac. Enfin nous avons besoin de nouveaux outils de maitrise foncière ».

Cap vers de nouveaux objectifs

Le second volet du programme a été lancé en 2023, axé sur la transition écologique, les entrées de villes et les quartiers de gare. « Les villes ont signé des avenants pour poursuivre les conventions déjà signées, et des conventions particulières sont élaborées avec celles qui s'engagent sur ces nouvelles thématiques

Une dizaine de villes sont ainsi démonstrateurs sur la thématique des entrées de ville », résume Michel François Delannoy, directeur du département Appui aux territoires à la Banque des territoires.

Le gouvernement prépare la phase 2 d'Action Coeur de ville
Plus que les coups de rabot sur les finances des collectivités locales, c'est pour lui l'incertitude sur les politiques publiques qui pèse sur les élus locaux, et sur leurs projets – comme par exemple la baisse du fonds vert. « Les élus locaux ont besoin de stabilité », martèle-t-il.

Pour aller plus loin

La revitalisation des centres-villes est en marche
"No parking, no business en centre- ville : un mythe à déconstruire ? "

Encadre manuel 1

Comment repenser les entrées de ville ?

La Banque des territoires a commandé à l'institut Make.org une consultation sur le sujet technique des entrées de ville, qui ont des formes diverses, entre zones commerciales, zones tampons entre la ville et les faubourgs ou la campagne,... Basée sur l'avis de 5400 participants, elle démontre une certaine maturité sur ce sujet des répondants. "La consultation montre que les répondants n'opposent pas centre-ville et périphéries, et qu'ils réclament plus des adaptations pour ces entrées de ville, sur leur esthétique, leurs fonctionnalités, plutôt qu'une totale transformation", explique Pascal Madry, directeur de l'Institut pour la ville et le commerce. "On voit par ailleurs qu'ils sont plutôt opposés au logement dans ces zones, et c'est un problème car les foncières commerciales pensent les transformer en vendant de la charge foncière en vue de la création de logements", rajoute-t-il.

par Delphine Gerbeau

Tous droits réservés lagazettedescommunes.com 2024
6473a5d206daf20025790ea55d02e1360cdA9cCecK44E596879e165

: BANQUEDESTERRITOIRES.FR

Les élus locaux remontés contre le projet de décret relevant les cotisations retraites

Publié le 3 décembre 2024par Thomas Beurey , Projets publics pour Localtis
Finances et fiscalité, Fonction publique

C'est par la voie réglementaire que les cotisations vieillesse des employeurs territoriaux vont être accrues pour limiter le déficit du régime de retraite des fonctionnaires territoriaux, la CNRACL. Saisi du projet de décret, le comité des finances locales (CFL) a voté contre, lors de sa séance du 3 décembre. Les employeurs territoriaux dénoncent "l'augmentation massive de cotisations" prévue pour les quatre prochaines années.

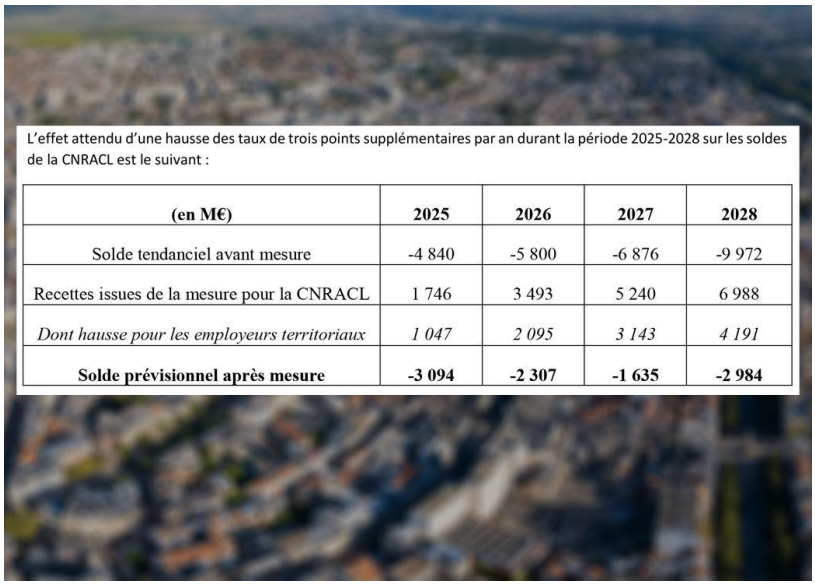

L'effet attendu d'une hausse des taux de trois points supplémentaires par an durant la période 2025-2028 sur les soldes de la CNRACL est le suivant :

(en M€)	2025	2026	2027	2028
Solde tendanciel avant mesure	-4 840	-5 800	-6 876	-9 972
Recettes issues de la mesure pour la CNRACL	1 746	3 493	5 240	6 988
Dont hausse pour les employeurs territoriaux	*1 047*	*2 095*	*3 143*	*4 191*
Solde prévisionnel après mesure	**-3 094**	**-2 307**	**-1 635**	**-2 984**

CFL

© Fiche d'impact et Adobe stock

Parmi les mesures budgétaires annoncées en octobre par le gouvernement Barnier, la hausse de 12 points des cotisations vieillesse dues par les employeurs territoriaux pour leurs agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est de loin la plus lourde pour nombre de collectivités. Mais on ne la trouve pas dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, le texte sur lequel le Premier ministre a engagé la responsabilité de son gouvernement et qui pourrait faire tomber ce dernier ce 4 décembre, en cas d'alliance de la gauche et du RN sur le vote d'une motion de censure. Seule une annexe du projet de loi mentionne la hausse des cotisations entre 2025 et 2028. Pour cause : cette

dernière doit en fait passer par un projet de décret, qui était au menu d'une séance plénière du comité des finances locales (CFL), ce 3 décembre.

Conformément aux annonces gouvernementales, le projet de texte accroît de trois points chaque année, sur la période 2025-2028, le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Le taux fixé à 31,65% en 2024 serait ainsi progressivement relevé jusqu'à 43,65% en 2028. Cette trajectoire traduit la prise en compte de la concession faite par le Premier ministre en faveur d'un étalement de la hausse des cotisations sur quatre ans, au lieu de la période de trois ans, retenue au départ.

Une facture de plus de 4 milliards d'euros en 2028

Sans aucun ajustement, le déficit de la CNRACL grimperait de 2,5 milliards d'euros en 2023 à plus de 11 milliards en 2030. L'augmentation de 12 points des cotisations permettrait de le contenir à 4,3 milliards d'euros à cette échéance, "un niveau jugé soutenable", indique la fiche d'impact préparée par le ministère du Budget et des Comptes publics.

Il en coûterait un effort important pour les collectivités. Selon les prévisions de la Direction de la Sécurité sociale, une hausse de 3 points du taux de cotisations dues par les employeurs permet de générer 1,747 milliard de recettes supplémentaires au total, chaque année. Les employeurs territoriaux prendraient en charge 1,048 milliard d'euros (soit 60%), le restant correspondant à la contribution des employeurs hospitaliers (699 millions d'euros, 40%). La hausse des taux de cotisations ainsi programmée représenterait un effort de 2,095 milliards d'euros pour les collectivités en 2026 et de 3,143 milliards en 2027. Enfin, en 2028, la dépense supplémentaire mise à la charge des collectivités s'élèverait à 4,191 milliards d'euros.

"Mise en péril des finances locales"

"Cette augmentation massive de cotisations (…) qui s'inscrit dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint", fait craindre à la Coordination des employeurs territoriaux (CET) "la mise en péril des finances publiques locales" (voir notre article). Les réactions des élus locaux présents à la réunion du CFL – notamment celle de Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse et président délégué de Villes de France – se sont naturellement inscrites dans le sillage de celle des associations d'élus locaux unies dans la CET. Et ont débouché, sans surprise, sur un vote unanime des représentants des collectivités contre le projet de décret. Ce résultat intervient quelques jours après une réunion du conseil national d'évaluation des normes (CNEN) au cours de laquelle les élus locaux avaient déjà rejeté le projet de texte à l'unisson (voir le relevé d'avis de la séance du 28 novembre). Mais l'exécutif peut

passer outre les avis des deux instances de concertation, compte tenu du caractère seulement consultatif de leurs délibérations.

Reste qu'il pourrait ne pas survivre au bras de fer engagé avec les oppositions sur le PLFSS. De son sort peut donc en partie dépendre celui du projet de décret, qui doit s'appliquer aux cotisations dues à compter du 1er janvier prochain.

Philippe Laurent : "Sur les retraites, on veut une vraie discussion avec l'exécutif"

En comptant la hausse d'un point des cotisations vieillesse payées par les employeurs territoriaux intervenue au 1er janvier dernier - qui ne sera plus compensée à compter de 2025 -, les collectivités sont amenées à faire face à une hausse des cotisations retraites de 13 points sur 5 ans, rappelle Philippe Laurent, maire de Sceaux, porte-parole de la CET et membre du CFL. Qui ne décolère pas. Après une publication "très tardive" du rapport des inspections de l'Etat sur la situation de la CNRACL, "on n'a jamais eu, malgré nos demandes, la moindre réunion avec quiconque de l'exécutif ou même de l'administration", déplore-t-il.

Interrogé par Localtis, l'élu qui préside aussi le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) met en exergue le paquet de mesures préconisées par les hauts fonctionnaires de l'Etat pour limiter immédiatement, mais aussi à plus long terme, la hausse des cotisations des employeurs : la diversification des sources de financement de la CNRACL, l'arrêt de la participation de cette dernière au financement des autres régimes de retraite, l'allègement des frais financiers qu'elle supporte…

"On veut une vraie discussion, avec un plan de sauvetage à long terme de la CNRACL", déclare Philippe Laurent. Qui réclame avec les employeurs territoriaux "une remise à plat du système". "Aujourd'hui, quand vous êtes employeur territorial, vous avez quatre régimes de retraite différents en fonction du statut des agents - la CNRACL, l'Ircantec, le Régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) et le régime général géré par la Cnav). Il faut voir ce qu'on paie, nous et nos agents, par rapport aux pensions versées sur les quatre régimes. On a besoin que l'Etat dise : 'on fait ce travail-là'" estime l'élu.

par Thomas Beurey